

par les ordres qui ont été donnés de fournir à l'Ambassadeur une certaine somme d'argent pour son entretien , & par la gracieuse reception qu'on lui fait par tout , sans être encore muni de ses Lettres de créance.

II. Quoique des avis respectables venus d'Italie portent que tous les préparatifs sont faits pour l'accouchement de la Duchesse seconde Douairière de Parme , on est ici dans le sentiment contraire à l'opinion commune ; & la grosseffe de cette Princesse y est considérée comme un pur Paradoxe , au grand étonnement d'un chacun ; la Lettre circulaire du Marquis de la Paz justifie ce que nous avançons : elle est écrite à tous les Ministres étrangers résidans en cette Cour , & est conçue en ces termes.

M O N S I E U R ,

N Onobstant les avis authentiques qu'on reçoit journellement contre la verité de la grosseffe de la Ser. Duchesse Henriette de Parme , assurant que cette prétention , à en juger par toutes les regles universelles & immanquables , est sans fondement ; le Roi mon Maître a cependant appris , qu'on soutient publiquement le contraire , au grand préjudice des droits du Serenissime Infant Dom Carlos , pour la succession immédiate , & la possession des Etas de Parme & de Plaisance. Pour cette importante raison Sa Maj. , sans entrer dans le détail des causes qui pourroient fortifier ces premiers avis , a fait des instances répétées pour qu'on veuille prouver d'une maniere permise dans les Loix & Coutumes , la verité d'une chose , qui , selon les marques évidentes & continuelles dont on est informé , a toutes les raisons contre elle . & a rencontré par consequent des obstacles & des oppositions qui sont connues , & qui ont rendu